



No de résolution  
ou annotation

Lundi, le 13 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 13 décembre 2021 à 20:00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Karine Dechamplain, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière.

La séance du conseil est tenue en présentiel dans la salle à manger du Centre multifonctionnel et les tables sont aménagées de manière qu'il y ait la distance recommandée entre les membres du conseil afin de se conformer aux exigences gouvernementales et les mesures d'hygiène sont respectées pour protéger la population du virus Covid 19 et de ses variants.

Huit citoyens sont présents.

Accueil par M. le maire

1. Acceptation de l'ordre du jour

186-21

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud, d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation des procès-verbaux du 15 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 2021

187-21

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain, d'accepter les procès-verbaux.

3. Comptes payés et à payer – factures novembre et décembre

**Comptes payés en novembre 2021**

Postes Canada	37.35 \$	média poste*
Salaires	<u>13 792.65 \$</u>	élus et employés
	<u><u>13 830.00 \$</u></u>	

**Comptes à payer décembre 2021**

**URBANISME ET PARCS**

Fusion environnement 1 753.61 \$ cueillettes et transport déchets

**ÉGLISE**

Harnois Énergies 901.88 \$ huile à chauffage

**ENTRETIEN**

Aqua Zone 51.74 \$ fourniture d'entretien

André Roy Électrique inc. 9 807.78 \$ thermopompes, sous-sol, gymnase

Harnois Énergies 1 211.60 \$ huile à chauffage

Réno-Vallée inc. 40.88 \$ ventilateurs pour sous-sol

Stanley Sécurité 68.44 \$ alarme

**GARAGE**

Carquest 405.49 \$ entretien de machines

Centre du Camion J.L. Inc. 983.89 \$ entretien Western

Écosite de la Matapédia 227.65 \$ rebus divers

Harnois Énergies 185.83 \$ huile à chauffage

Jos Lefrançois 2008 inc. 190.68 \$ inspection Western

OK Pneus 132.22 \$ frais de récupération pneus surdimensionnés

Messer 291.36 \$ location et acétylène

Pièces d'auto DR inc. 100.03 \$ niveleuse

Telus 97.73 \$ Internet garage

**ENTRETIEN DES CHEMINS**

André Roy Électrique inc. 782.54 \$ lumières de rues

Ateliers Léopold Desrosiers inc. 540.38 \$ balises

Excavation R. Rioux & Fils 2 633.43 \$ chemin Guay, rue Lantagne

Gagnon la grande quincaillerie 122.66 \$ remplacement boîte à lettre



No de résolution  
ou annotation

188-21

189-21

Harnois Énergies	3 133.41 \$	diesel
Sani-Manic	654.49 \$	route Mitis
La Coop Purdel	-26.16 \$	crédit retour d'asphalte froide
Réal Huot inc.	1 323.52 \$	rehausses de grilles de rues
Réno-Vallée	27.07 \$	balises
Sani-Manic	654.49 \$	grilles de rues
<b><u>ADMINISTRATION</u></b>		
Dépanneur du Lac	101.71 \$	divers
Fonds d'information sur le territoire	5.00 \$	mutations
Groupe CCL	1 042.77 \$	élections
Hydro-Québec	2 997.39 \$	éclairage des rues - bâtiments
Librairie d'Amqui inc.	72.45 \$	fourniture de bureau
Ministre du Revenu	4 478.09 \$	remises du mois
M.R.C. de La Matapédia	3 115.00 \$	honoraires génie municipal
Maryline Pronovost	962.67 \$	déplacements, remb. SAAQ de 244.24
RCAP Leasing	134.52 \$	Photocopieur
Receveur Général	1 717.88 \$	remises du mois
Ville d'Amqui	2 183.00 \$	quote-part piscine
Visa Desjardins	37.35 \$	Articles * comptes payés
	<b>43 144.47 \$</b>	

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Caroline Dumont, d'accepter les comptes.

#### 4. Période de questions

Des citoyens ne sont pas satisfaits de l'entretien des chemins. On parle de manque d'abrasifs dans les rangs, surtout la côte du neuf.

Une citoyenne demande ce qu'est l'écoroute, pourquoi et est-ce qu'on peut l'enlever.

- Le conseil répond que les conditions météorologiques actuelles sont difficiles partout, et on fait le maximum pour s'assurer de la sécurité des usagers de la route.
- Pour ce qui est de l'écoroute, c'est un moyen pour utiliser le moins de sel possible et ainsi préserver les cours d'eau.

#### 5. Correspondance

##### 5.1 Avis de motion – présentation du règlement de taxation

**AVIS DE MOTION** et présentation est donné par la conseillère Karine Dechamplain, que le 06-2021 intitulé « **RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LE TARIF POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022** » sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 10 janvier 2022 à 20 heures au 146, Route 195, Lac-Humqui.

### **PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION 06-2021**

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

1.1 *Préambule : Le préambule en fait partie intégrante*

1.2 *Définition : Aux fins du présent règlement, on entend par : « Unité de logement » : consiste en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir, et comportant des installations sanitaires.*

#### **ARTICLE 2 TITRE**

*Le présent règlement numéro 06-2021, sera intitulé « **RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LE TARIF POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022** ».*



No de résolution  
ou annotation

### **ARTICLE 3 APPLICATION**

- 3.1 *Application générale* : le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.
- 3.2 *Compensation* : Toute compensation visée par le présent règlement est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée en raison duquel elle est due. Ces compensations sont exigibles même de celui qui refuserait les services.
- 3.3 *Période couverte* : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 3.4 *Paiement* : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, le conseil décrète que la taxe foncière et la taxe pour la collecte des ordures seront payables en six versements : le premier versement étant dû trente (30) jours après la date d'envoi du compte de taxes, le deuxième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du premier versement, le troisième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du deuxième versement, le quatrième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du troisième versement, le cinquième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du quatrième versement et le sixième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du cinquième versement et ce, pour les comptes de taxes excédant 300\$.

### **ARTICLE 4 TAXE FONCIERE GENERALE 2022**

Le taux de la taxe foncière générale : Afin de pourvoir aux deniers nécessaires pour défrayer le coût des dépenses courantes de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, le taux de la taxe foncière générale est d'un dollar (1\$) du cent dollars (100\$) d'évaluation et, par le présent règlement et conformément à la Loi, ce taux est imposé et prélevé sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la Municipalité, et se répartit comme suit :

#### **DÉTAILS :**

Taxe foncière générale	80%
MRC Matapédia	13%
Incendie	4%
Sûreté du Québec	3%

### **ARTICLE 5 COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

Pour défrayer le coût de l'enlèvement, du transport et de la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables une compensation est imposée et doit être prélevée pour l'exercice financier 2022 suivant les taux établis et selon les catégories d'usagers qui suivent :

<b>RÉSIDENCE</b>	<b>175\$</b>
<b>COMMERCE ET FERME</b>	<b>195\$</b>
<b>CHALET</b>	<b>100\$</b>

### **ARTICLE 6 TARIF DE L'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Le taux d'intérêt pour arrérage de 10% par année s'applique à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité.

### **ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **5.2 Liste des personnes endettées envers la municipalité**

La liste des personnes endettées envers la municipalité est remise au conseil municipal.

#### **5.3 Responsabilité des conseillers – mise à jour – maire suppléant**

Considérant que pour une gestion responsable il est nécessaire de connaître les responsabilités des élus et de les mettre à jour;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité de définir les responsabilités suivantes :



No de résolution  
ou annotation

191-21

Loisirs et des communications : Diane Soucy et Karine Dechamplain  
Famille : Caroline Dumont  
Garage et voirie : Normand Henley et Marc Michaud  
Bâtiments : Nancy Malenfant

Nomination du maire suppléant :

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Marc Michaud, de nommer Normand Henley au titre de maire suppléant.

#### 5.4 PAVL – projet 7.3-7035-2108 - reddition de compte

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

192-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Normand Henley, appuyée par Marc Michaud, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui approuve les dépenses d'un montant de **44 000\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### 5.5 Calendrier des séances du conseil 2022 – adoption

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

193-21

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain, et résolu unanimement :*

*QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022.*

*Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h :*

- |              |                |
|--------------|----------------|
| • 10 janvier | • 4 juillet    |
| • 7 février  | • 8 août       |
| • 7 mars     | • 12 septembre |
| • 4 avril    | • 3 octobre    |
| • 2 mai      | • 7 novembre   |
| • 6 juin     | • 5 décembre   |



No de résolution  
ou annotation

194-21

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

5.6 Centre de mise en valeur des Opérations Dignité – demande d'abonnement

- On attend au mois de janvier avant de prendre une décision.

5.7 Fondation du Centre Hospitalier Régional de Rimouski – demande de don

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Caroline Dumont, et résolu d'envoyer 100\$.

5.8 Val-d'Irène – journées municipales saison 2021-2022 – propositions

- Le conseil désire plus d'information.

5.9 Fondation Action-Santé de la Matapédia – la Grande illumination

195-21

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Diane Soucy, d'envoyer 100\$.

5.10 Chambre de commerce – demande d'adhésion annuelle

Pas de suivi.

6. Information

6.1 MRC de La Matapédia – prévisions budgétaires et calendrier des séances du conseil des maires 2022

6.2 Hydro-Québec – bornes de recharge sur rue - subvention

6.3 Route Mitis – suivi

7. Rapport des élus

- Diane : Anneau de glace, le citoyen Jason Rioux se porte volontaire pour le mettre en place avec la participation d'Éric Thibodeau, travailleur municipal.

196-21

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy, d'allouer un budget maximum de 5 000\$ pour les dépenses reliées à la mise en place de l'anneau de glace.

- Caroline : a reçu la trousse d'accompagnement aux personnes nouvellement arrivées de la conseillère en développement promotion et recrutement de la MRC de La Matapédia, Madame Isabelle Pinard.

- Normand : le garage va avoir besoin d'une clé dynamométrique et de l'équipement supplémentaire pour le nouveau camion.

- Karine : le marché de Noël qui s'est tenu la semaine dernière a été un succès, c'est une très belle activité. On pense à ouvrir le local des jeunes.

Étant donné que les rassemblements sont encore limités, le père Noël va apporter des cadeaux aux enfants chez eux encore cette année par le comité ARTEL.

Le conseil apprécie cette activité et les organisateurs.

- Gino : on a participé à une visio-conférence avec le service de génie municipal pour la coordination des travaux et des projets en cours.

Belles Fêtes à tout le monde !

8. Période de questions

Allez-vous mettre le Sterling à vendre?

Pas pour le moment.

9. Levée de l'assemblée

197-21

Proposé par Nancy Malenfant, à 21 : 57 heures.

Maire :

Sec.-trés. :